



54^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Résolution L.12/Rev.1 sur le droit à la vie privée à l'ère numérique

Observation générale du Luxembourg

12 octobre 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg salue le **Vice-Ministre Carlos Márcio Cozendey du Brésil** et le remercie pour la présentation du projet de résolution L.12/rev 1 sur le droit à la vie privée à l'ère numérique. Nous remercions le groupe des co-auteurs, le Brésil, l'Allemagne, l'Autriche et le Mexique, pour leur travail constructif et transparent sur cette résolution, qui se concentre sur le lien entre le droit à la vie privée et la protection des données personnelles de chaque individu.

Nous concevons le droit à la vie privée comme l'un des droits cruciaux pour protéger la réalisation d'autres droits civils et politiques, comme la liberté de réunion et d'association, ainsi que le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Dans une ère où le numérique joue un rôle sans cesse plus important, le droit à la vie privée protège aussi un nombre de droits socio-économiques.

Nous saluons la reconnaissance de principes fondamentaux pour la protection des données et le contrôle de tout individu sur les données qui le ou la concernent, ainsi que l'obligation imposée aux États et organismes privés de respecter en toute chose le droit international des droits humains, ainsi que les principes de légalité, proportionnalité, nécessité et non-discrimination. Cette résolution enrichit les travaux de ce Conseil sur les droits humains en relation avec les nouvelles technologies et propose de mettre en place les protections nécessaires, en ligne aussi avec les principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme. Nous saluons enfin l'importance accordée aux garanties de protection des droits humains dans le contexte du développement de technologies d'intelligence artificielle.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se félicite de pouvoir joindre au consensus sur la résolution L.12/Rev.1 et invite tous les autres membres de ce Conseil à en faire de même.

Je vous remercie.

(296 mots / 3min max)